



PREFET DE LA HAUTE-GARONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N ° 2015-08-310-304 – publié le 28 AOUT 2015

SOMMAIRE

31 – Préfecture de la Haute Garonne

**Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques
Service de la délivrance des titres et de la réglementation
Bureau de la réglementation et des élections**

Arrêté n° 2015-08-27-310-429 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire

- habilitation n° 15.31.280 (Etablissement de la société Pompes Funèbres Principales de Toulouse, sis 88, Avenue de Grande Bretagne à Toulouse (31300) exploité par M. Eric NOVARINI

- habilitation n° 15.31.281 (Etablissement principal de la société POMPES FUNEBRES PASCAL LECLERC sis 299, Avenue de Grande Bretagne à Toulouse (31300) exploité par Vincent WATRIGANT



PREFET DE LA HAUTE-GARONNE

Arrêté n°2015-08-27-310-429

**signé par Monsieur le Secrétaire général
le 27 août 2015**

**31 – Préfecture de la Haute-Garonne
Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques
Service de la délivrance des titres et de la réglementation
Bureau de la réglementation et des élections**

Arrêté portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire

- habilitation n° 15.31.280 (Etablissement de la société Pompes Funèbres Principales de Toulouse, sis 88, Avenue de Grande Bretagne à Toulouse (31300) exploité par M. Eric NOVARINI
- habilitation n° 15.31.281 (Etablissement principal de la société POMPES FUNEBRES PASCAL LECLERC sis 299, Avenue de Grande Bretagne à Toulouse (31300) exploité par Vincent WATRIGANT

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Préfecture
Direction de la Réglementation
et des Libertés Publiques
Service de la délivrance des titres et de la réglementation
Bureau de la réglementation et des élections

ARRÊTÉ

Portant renouvellement d'habilitation dans le
domaine funéraire

**LE PREFET DE LA REGION MIDI-PYRENEES
PREFET DE LA HAUTE-GARONNE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment des articles L. 2223-23 à L. 2223-25 et R. 2223-56 à R. 2223-65 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 août 2014 portant habilitation dans le domaine funéraire de la société Pompes Funèbres Principales de Toulouse sise à Toulouse (31300);

Vu la demande formulée par le gérant de cette société visant au renouvellement de l'habilitation précitée;

Considérant que le dossier constitué comporte l'ensemble des justifications requises par la réglementation en vigueur ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne ;

A R R E T E

Article 1er : L'établissement de la société Pompes Funèbres Principales de Toulouse, sis 88, Avenue de Grande Bretagne à Toulouse (31300) exploité par M. Eric NOVARINI est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire national, les activités du service extérieur des pompes funèbres suivantes :

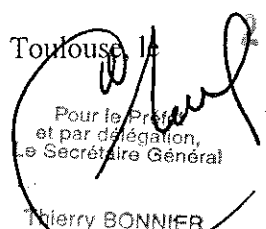
- transport de corps avant mise en bière,
- transport de corps après mise en bière,
- organisation des obsèques,
- soins de conservation,
- fournitures des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires,
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil,
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

Article 2 : Le numéro de l'habilitation est **15. 31.280**

Article 3 : L'habilitation est accordée jusqu'au **21 août 2021**.

Article 4 : Le Secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne est chargé de l'exécution de cet arrêté qui sera notifié à l'intéressé et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Toulouse, le 27 AOÛT 2015



Pour le Préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général

Thierry BONNIER



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Préfecture
Direction de la Réglementation
et des Libertés Publiques
Service de la délivrance des titres et de la réglementation
Bureau de la réglementation et des élections

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

Portant renouvellement d'habilitation dans le
domaine funéraire

**LE PRÉFET DE LA REGION MIDI-PYRENEES
PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment des articles L. 2223-23 à L. 2223-25 et R. 2223-56 à R. 2223-65 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1er octobre 2014 portant habilitation dans le domaine funéraire de l'établissement principal de la société Pompes Funèbres Pascal Leclerc sis à Toulouse;

Vu la demande formulée par le gérant de cette société visant au renouvellement de l'habilitation précitée;

Considérant que le dossier constitué comporte l'ensemble des justifications requises par la réglementation en vigueur ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne ;

ARRETE

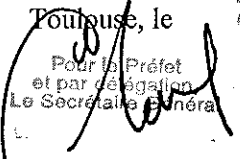
Article 1er : L'établissement principal de la société POMPES FUNEBRES PASCAL LECLERC sis 299, Avenue de Grande Bretagne à Toulouse (31300) dirigé par M. Vincent WATRIGANT est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire national, les activités du service extérieur des pompes funèbres suivantes :

- transport de corps avant mise en bière,
- transport de corps après mise en bière,
- organisation des obsèques,
- soins de conservation,
- fournitures des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires,
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil,
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

Article 2 : Le numéro de l'habilitation est 15. 31.281

Article 3 : L'habilitation est accordée jusqu'au 24 septembre 2016.

Article 4 : Le Secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne est chargé de l'exécution de cet arrêté qui sera notifié à l'intéressé et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Toulouse, le 27 AOUT 2015
Pour le Préfet
et par dérogation
Le Secrétaire Général

Thierry BONNIER